

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Marché d'exploitation maintenance des installations
de génie climatique**

Date et heure limites de réception des **candidatures** :

Lundi 16 novembre 2026 à 16:00

SICOVAL
110 Rue Marco Polo
31670 LABEGE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Marché d'exploitation maintenance des installations de génie climatique et multi technique
	Mode de passation	Procédure avec négociation
	Type de contrat	Marché
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
1.7 - Renouvellement.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Déroulement de la consultation	5
2.2 - Délai de validité des offres	6
2.3 - Forme juridique du groupement	6
2.4 - Variantes	6
2.5 - Développement durable	6
3 - Conditions relatives au contrat.....	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4 - Contenu du dossier de consultation.....	7
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire	7
5.2 - Visites sur site	11
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
6.1 - Transmission électronique.....	11
6.2 - Transmission sous support papier.....	13
7 - Examen des candidatures et des offres	13
7.1 - Sélection des candidatures.....	13
7.2 - Analyse des offres	14
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	15
8 - Renseignements complémentaires.....	16
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	16
8.2 - Procédures de recours.....	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Marché d'exploitation maintenance des installations de génie climatique et multi technique

Lieu(x) d'exécution :

Territoire du Sicoval

31670 Labège

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

Elle va se dérouler en plusieurs phases :

- Phase 1 : sélection des candidatures (étape actuelle)
- Phase 2 : sélection des offres initiales
- Phase 3 : lancement des négociations avec les candidats retenus
- Phase 4 : sélection de l'offre finale
- Phase 5 : Attribution du marché

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Une partie de chaque marché est un accord-cadre sous forme d'émission de bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. sans minimum et avec maximum avec un seul opérateur.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Chaufferies bois et réseaux de chaleur
02	Installations gaz et sites à enjeux techniques
03	Géothermie
04	PAC Air/Eau et détente directe

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

Limitation du nombre de lots pouvant être attribués à un même candidat :

Afin de garantir une répartition des prestations entre plusieurs opérateurs économiques pour les sites présentant les enjeux techniques les plus importants, compte tenu des spécificités des lots concernés, l'attribution des lots est soumise aux règles particulières suivantes.

Le lot n° 1 - **Chaufferies bois et réseaux de chaleur** n'est pas concerné par cette limitation. Il peut donc être attribué au même candidat que l'un des lots n° 2, n° 3 ou n° 4.

Le lot n° 2 - **Installations gaz et sites à enjeux techniques** est traité prioritairement par rapport aux lots n° 3 et n° 4.

En conséquence, le candidat attributaire du lot n° 2 ne pourra pas se voir attribuer les lots n° 3 et n° 4. En revanche, un même candidat pourra se voir attribuer simultanément les lots n° 3 et n° 4, dès lors qu'il n'est pas attributaire du lot n° 2.

À cette fin, le lot n° 2 sera examiné et attribué en priorité. **Le candidat attributaire du lot n° 2 ne verra pas ses offres relatives aux lots n° 3 et n° 4 analysées.** Ces offres ne seront donc pas prises en compte dans la détermination des attributaires de ces deux lots.

Les lots n° 3 et n° 4 seront ensuite examinés et attribués au regard des critères d'attribution prévus au présent règlement de la consultation, parmi les offres restant à analyser.

Les modalités de mise en œuvre de cette règle, notamment l'ordre d'examen et de négociation des lots, sont précisées à l'article 7 du présent règlement de la consultation.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
50721000-5	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage
50500000-0	Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines
42512300-1	Unités de climatisation
44115220-7	Matériel de chauffage
03417000-6	Copeaux de bois

Lot(s)	Code principal	Description
01	50721000-5	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage
02	50721000-5	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage
03	50721000-5	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage
04	50721000-5	Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle le ou les attributaires seront choisis.

Phases	Étapes	Calendrier prévisionnel
Phase de sélection des candidatures	Remise des candidatures	Mi-novembre 2026

Phase d'offres initiales	Invitation à remettre les offres initiales	Fin novembre 2026
	Remise des offres initiales	Mi-janvier 2027
Phase de négociation	Négociation	Février (Lot 1 et 2) Mars 2027 (Lot 3 et 4)
Phase de sélection des offres finales	Remise des offres finales négociées	Fin février (Lot 1 et 2) Fin mars (Lot 3 et 4)

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la faculté, s'il l'estime nécessaire, de modifier le déroulement et le calendrier prévisionnel de la procédure.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes (à titre indicatif, son contenu pouvant évoluer lors de la phase « offre »):

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot ainsi que 5 annexes :
 - Annexe 1 : Liste des installations
 - Annexe 2 : Liste du matériel
 - Annexe 3 : Liste minimale des prestations d'entretien (gammes de maintenance)
 - Annexe 4 : Analyse historique des consommations d'énergies
 - Annexe 5 : Liste des Points de Livraison (PDL) d'Energies
- Une pièce financière par lot comprenant un bordereau des prix unitaires (BPU), un détail quantitatif estimatif (DQE) et une décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- L'attestation de visite
- DC1 et DC2

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Pour la phase de candidature (étape actuelle) :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (numéro unique d'identification délivré par l'INSEE ou K-bis , délégation ...)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans (compte de résultat compris), concernant la dernière année, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Exigences complémentaires relatives aux compétences et à l'expérience du personnel :

Libellés	Signature
Lot 1 : électricité, fluides frigorigènes, gaz, ESP Le personnel du Titulaire affecté au site devra obligatoirement disposer d'une expérience significative (3 ans minimum) dans la maintenance de chaufferies bois plaquettes (puissance de 100 à 500 kW)	Non
Lot 2 : électricité, fluides frigorigènes, ESP Sur les zones spécifiques Data Center (Hôtel Télécoms) et Laboratoire CEF (Biotech), il est exigé la mise à disposition de techniciens ayant : - un niveau de formation BAC+2 (BTS ou équivalent) en maintenance d'équipements de génie ou une expérience significative dans le domaine (5 ans minimum), - des compétences avérées en traitement d'air de salles propres (3 ans minimum),	Non
Lot 3 : électricité, fluides frigorigènes, ESP Concernant les installations de géothermie, le personnel du Titulaire affecté au site devra obligatoirement disposer d'une expérience significative (3 ans minimum) dans la maintenance de géothermie de minime importance (sondes inférieures à 200m ou captage inférieur à 500 kW).	Non
Lot 4 : électricité, fluides frigorigènes, ESP	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour la phase d'offre, Pour rappel la phase d'offre se déroulera dans un 2ème temps, les candidats sélectionnés en seront informés.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes (contenu qui sera précisé lors de la phase « offre ») :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
La pièce financière comprenant la DPGF, le BPU et le DQE	Non
L'attestation de visite	Non

Détails attendus du mémoire technique par lot : Pour information, le nombre de pages du mémoire technique sera limité. Cette précision sera donnée lors de la phase offre.

Lot 1 :

- Note sur les **compétences de l'équipe et leur réactivité**, CV des intervenants comprenant notamment :
 - Organigramme
 - CV / qualifications
 - Taux d'encadrement
 - Organisation des astreintes
- Note sur les **moyens mis en œuvre** par rapport aux économies d'énergie attendues, améliorations proposées, Cohérence des chiffrages P2, P3
- Informations sur la **qualité du matériel proposé** (P2, P3, BPU) comprenant notamment :
 - Durées de garantie
 - Engagement durée disponibilité des pièces
 - Antennes de SAV des marques au niveau régional
- Note sur l'**organisation et les Services associés** (traçabilité de la maintenance, reporting, suivi énergétique, études, travaux...) Capacité à suivre les consommations / Réactivité en cas de dérive et gestion de crise
Comprenant notamment :
 - Description des outils (logiciels, reporting, système de télérelève)
 - Modèle de tableau de bord
 - Fréquence des suivis (mensuel, annuel)
 - Organisation humaine (référént énergie)
- Note sur les attendus de la **performance environnementale** :
 - Gestion des déplacements
 - Gestion des déchets : Organisation du tri et recyclage / Traçabilité avec
 - Procédure de gestion des déchets
 - Filières utilisées
 - Exemple de bordereaux ou suivi
 - Approvisionnement bois : Origine du bois / Certification / Distance d'approvisionnement avec
 - Plan de gestion détaillé
 - Engagements chiffrés

- Justificatifs (certificats, etc.)
- Note sur la contribution à la **performance sociale** :
 - Conditions de travail et sécurité : Niveau de maîtrise des risques comprenant notamment :
 - Plan de prévention
 - Liste des habilitations
 - Programme de formation
 - Organisation sécurité
 - Stabilité des équipes : ancienneté moyenne des intervenants
 - Formation et montée en compétence des équipes comprenant notamment :
 - Plan de formation
 - Thématiques (énergie, sécurité, innovation)
- Dans le cadre de l'objectif de performance énergétique du contrat, et pour fiabiliser le **chiffage du P3**, il est demandé aux candidats de réaliser et fournir un diagnostic des équipements des 3 sites (pré prise-en-charge).
Le diagnostic comprendra les éléments suivants :
 - Un examen visuel des différents matériels présents au sein de la chaufferie (silos bois, systèmes de convoyage, chaudières bois et gaz, pompes, vannes, armoires électriques...) avec constat de l'état d'entretien ;
 - Un examen visuel et une analyse des réseaux hydrauliques avec propositions d'optimisations
 - Un examen visuel et une analyse des différents documents graphiques inhérents au fonctionnement de la chaufferie (schéma de principe hydraulique, schémas électriques...) avec propositions d'améliorations et d'optimisations
 - Une analyse des conditions de fonctionnement et d'exploitation avec proposition de pistes d'optimisations (respect des différentes consignes via les accès visuels aux automates/GTC locales et régulateurs...)
 - Analyse des contrôles réglementaires mis à disposition du Maître d'Ouvrage et réalisés au sein des chaufferies (analyses de combustion, analyses physico-chimiques des différents réseaux de chauffage, étanchéité gaz...) avec propositions de pistes d'optimisations
 - Une analyse des différents points mentionnés au niveau du cahier de chaufferie

Pour réaliser le diagnostic les candidats pourront accéder en individuel aux équipements des chaufferies, pendant une demi-journée par site (cf Article 5.2 du présent RC).

Pour le titulaire, la rémunération de cette prestation est réputée incluse dans le forfait P2
Pour les candidats évincés, cette prestation d'audit donnera lieu au versement d'une rémunération de 1500 € HT soit 1800 € TTC.

Lots 2,3 et 4 :

- Note sur les **compétences de l'équipe et leur réactivité**, CV des intervenants, comprenant notamment :
 - Organigramme
 - CV / qualifications
 - Taux d'encadrement
 - Organisation des astreintes
- Note sur les **moyens mis en œuvre** par rapport aux économies d'énergie attendues, améliorations proposées, Cohérence des chiffrages P2, P3
- Informations sur la **qualité du matériel proposé** (P2, P3, BPU) comprenant notamment :
 - Durées de garantie
 - Engagement durée disponibilité des pièces
 - Antennes de SAV des marques au niveau régional
- Note sur l'**organisation et les Services associés** (traçabilité de la maintenance, reporting, suivi énergétique, études, travaux...) Capacité à suivre les consommations /Réactivité en cas de dérive et gestion de crise

- Comportement :
 - Description des outils (logiciels, reporting, système de télérelève)
 - Modèle de tableau de bord
 - Fréquence des suivis (mensuel, annuel)
 - Organisation humaine (réfèrent énergie)
- Note sur les attendus de la **performance environnementale** :
 - Gestion des déplacements
 - Gestion des déchets : Organisation du tri et recyclage / Traçabilité avec
 - Procédure de gestion des déchets
 - Filières utilisées
 - Exemple de bordereaux ou suivi
- Note sur la contribution à la **performance sociale** :
 - Conditions de travail et sécurité : Niveau de maîtrise des risques comprenant notamment :
 - Plan de prévention
 - Liste des habilitations
 - Programme de formation
 - Organisation sécurité
 - Stabilité des équipes : ancienneté moyenne des intervenants
 - Formation et montée en compétence des équipes comprenant notamment :
 - Plan de formation
 - Thématiques (énergie, sécurité, innovation)

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour la phase offre. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Présence à confirmer obligatoirement auprès de M. MIEULET au 06 71 85 78 19

Rendez-vous à l'ASTEL pour les différentes visites.

- Visites du lot 1 pour pré prise-en-charges : dates à confirmer par M.MIEULET (il sera prévu au maximum 3 demi-journées pour la réalisation des pré prise-en-charges)
- Visite commune pour les lots 2,3 et 4 : sites et dates à déterminer par M.MIEULET

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

Attention les arborescences et les noms de fichiers trop longs empêchent l'ouverture des fichiers. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.sicoval.fr/mon-agglo/infos-pratiques/les-marches-publics/>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ; - lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis. La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : SICOVAL

110 Rue Marco Polo 31670 LABEGE

Horaires d'ouvertures :

Lun - Mer : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 Je : 8h30-12h30 et 13h30-15h30 Ve : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : vendredi 30 octobre 2026 à 16:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est obligatoire pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier est interdite.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.1.1 - Lot 1

L'acheteur a prévu de limiter le nombre de candidats qui seront invités à participer à la phase d'offre. Le nombre de candidats qu'il envisage d'inviter est de 4.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Capacités techniques (moyens matériels et humains appropriées et proportionnées à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution)	40.0 %
2-Capacités professionnelles (références et qualifications appropriées et proportionnées à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution)	40.0 %
3-Capacités économiques et financières (proportionnées à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution)	20.0 %

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner sont invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

En application de l'article R. 2144-5 du Code de la commande publique, les candidats sélectionnés doivent remettre, avant l'envoi de l'invitation à soumissionner, les documents justificatifs et autres moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-12 du Code de la commande publique. Les éléments et documents rédigés dans une langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en français.

Pour ce faire, l'acheteur adresse un courrier à chaque candidat sélectionné afin qu'il fournisse ces documents dans le délai imparti, qui ne peut être supérieur à 10 jours.

Dans le cas où le candidat a présenté des sous-traitants, il remet les mêmes documents pour chacun de ses sous-traitants. En cas de groupement, le mandataire remet également les mêmes documents pour chaque membre du groupement, et leurs éventuels sous-traitants.

Si un candidat sélectionné ne fournit pas les documents demandés dans le délai imparti, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, ou produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, sa candidature est déclarée irrecevable et il est éliminé. Dans ce cas, le candidat dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents précités.

NOTA : Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, remettre les documents justificatifs et autres moyens de preuve dès la phase de candidature. Dans ce cas, ils ne seront pas demandés une seconde fois au candidat sélectionné.

7.1.2 - Lots 2, 3 et 4

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner sont invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

7.2 - Analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les lots sont attribués séparément.

Le candidat retenu pour le lot n°2 ne pourra toutefois pas être attributaire des lots n°3 et n°4. Lorsqu'un candidat ayant soumissionné pour plusieurs de ces lots est retenu pour le lot n°2, son offre est retirée du classement des lots n°3 et n°4 avant leur attribution.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (prix forfaitaire P2 + prix forfaitaire P3 + DQE + estimatif P1)	45.0 %
2-Valeur technique	45.0 %
2.1-Compétences de l'équipe et réactivité	15.0 %
2.2- Cohérence des moyens mis en œuvre par rapport aux économies d'énergie attendues, améliorations proposées - Cohérence du chiffrage P2 et du P3	15.0 %
2.3-Qualité du matériel proposé	5.0 %
2.4-Organisation et services associés, gestion de crise	10.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement : gestion des déplacements, gestion des déchets, appro bois	5.0 %
4-Performances sociales : Conditions de travail et sécurité, Formation et montée en compétence, stabilité des équipes	5.0 %

Pour les lots n°02, 03, 04

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (prix forfaitaire P2 + prix forfaitaire P3 + DQE)	45.0 %
2-Valeur technique	45.0 %
2.1-Compétences de l'équipe et réactivité	15.0 %
2.2- Cohérence des moyens mis en œuvre par rapport aux économies d'énergie attendues, améliorations proposées - Cohérence du chiffrage P2 et du P3	15.0 %

2.3-Qualité du matériel proposé	5.0 %
2.4-Organisation et services associés, gestion de crise	10.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement : gestion des déplacements, gestion des déchets	5.0 %
4-Performances sociales : Conditions de travail et sécurité, Formation et montée en compétence, stabilité des équipes	5.0 %

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

7.3.1 - Négociation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 4 premier candidats sélectionnés au regard des critères et pondérations définis ci-dessus.

A l'issue du dernier tour de négociation, le Sicoval en informe les candidats restants. Il les invite à remettre, dans un délai qui ne peut être inférieur à 15 jours, leur offre finale sur la base de la ou les solutions qu'ils ont présentées et spécifiées au cours de la négociation.

Objet de la négociation : Le Pouvoir Adjudicateur pourra discuter avec les participants de tous les aspects du projet, c'est-à-dire de toute question d'ordre organisationnel, technique, fonctionnel, financier, juridique, et/ou administratif.

Modalités de la négociation : Un courriel via la profil acheteur adressé à tous les candidats sélectionnés fixera les modalités pratiques de l'entretien de négociation qui aura lieu dans les locaux du Sicoval.

Les frais inhérents au déplacement (frais de transport etc.) sont à la charge des candidats. Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera versée.

Le nombre de tours de négociations étant conditionné par la teneur des offres reçues, chaque candidat est encouragé à remettre, dès le premier tour de négociations, sa meilleure offre technique et financière.

Au terme de la négociation, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères et pondérations initialement prévus.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Des précisions, clarifications, perfectionnements ou compléments peuvent être demandés aux participants sur leur offre finale. Cependant, ces demandes ne peuvent avoir pour effet de modifier les aspects essentiels de l'offre finale, notamment les besoins et exigences indiqués dans les documents de la consultation.

7.3.2 - Règle particulière applicable aux lots n°2, n°3 et n°4

Compte tenu de la règle de limitation du nombre de lots pouvant être attribués à un même candidat, la négociation des lots n°2, n°3 et n°4 sera organisée de manière à permettre la détermination préalable de l'attributaire du lot n°2.

À l'issue de cette négociation, le classement du lot n°2 permettra de déterminer son attributaire.

Lorsqu'un candidat ayant présenté une offre pour plusieurs des lots n°2, n°3 et n°4 est retenu comme attributaire du lot n°2, son offre n'est plus susceptible d'être retenue pour l'attribution des lots n°3 et n°4, conformément à la règle de limitation du nombre de lots prévue à l'article 1.4 du présent règlement de la consultation.

Les candidats demeurants susceptibles d'être attributaires des lots n°3 et n°4 sont ensuite négociés et classés conformément aux modalités prévues au présent règlement de la consultation.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.sicoval.fr/mon-agglo/infos-pratiques/les-marches-publics/>
Afin de faciliter le traitement de vos demandes, veuillez préciser le lot concerné le cas échéant, et regrouper vos questions dans un seul message.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent : pour les procédures de recours pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours en cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, et chargé de jouer le rôle de médiateur est :

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.toulouse.tribunal-administratif.fr>